



- **Déclaration de Conformité au Règlement REACH (1907/2006/EG),
Liste des Candidates SVHC du 16.01.2020**
- **Déclaration de Conformité au Règlement RoHS (2011/65/EU et 2015/863/EU)**
- **Déclaration de Conformité au Règlement WEEE (2012/19/EU)**

Mesdames, Messieurs,

Comme fabricant d'articles techniques en Elastomères en Polyuréthane, nous sommes „utilisateur en aval“ conformément au règlement REACH (producteur d'articles). Les matières premières utilisées ne sont soumises à aucune obligation d'enregistrement ou elles sont enregistrées par nos fournisseurs. Nos fournisseurs confirment que les matières utilisées ne contiennent aucune substance mentionnée sur la liste des candidates SVHC de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA 205 Substances; édition 16.01.2020) ou qu'elles respectent les valeurs maximales admissibles.

Lorsque nous constaterons que nos produits font l'objet d'une notification selon l'article 33, nous vous informerons automatiquement.

Nous, ACLA-WERKE, connaissons les exigences du règlement REACH Européen. Nous avons constitué une base de données contenant les substances, préparations et produits utilisés dans la fabrication de tous nos produits.

Par la présente, nous déclarons en faveur des informations de nos fournisseurs que les produits d'ACLA-WERKE répondent aux exigences du règlement REACH.

Nous confirmons également que nos produits sont fabriqués en stricte conformité avec les règlements RoHS 2011/65/EU et 2015/863/EU ainsi qu'au règlement WEEE 2012/19/EU et satisfont les exigences applicables.

Avec nos meilleurs salutations

Cologne, 21.02.2020

.....
signature
Dipl. Kfm. Gerhard Kieffer

Pour plus d'informations veuillez vous adresser à notre coordinateur REACH
Monsieur Daniel Seidlitz (daniel.seidlitz@acla-werke.de)

Remarques :

Cette Déclaration de Conformité est basée sur les informations de nos fournisseurs. Nous déclinons toute responsabilité pour l'exactitude de leurs indications.